



La CEDH écarte une requête relative aux conditions de détention d'un homme ayant commis une tuerie et un attentat à la bombe en Norvège en 2011

L'affaire concerne les griefs du requérant, dont le nom d'origine est Anders Behring Breivik, relatifs à ses conditions de détention.

Dans sa [décision](#) sur la requête **Hansen c. Norvège** (requête n° 48852/17), introduite sous le nouveau nom du requérant, Fjotolf Hansen, la Cour européenne des droits de l'homme, siégeant en un comité de trois juges, a déclaré la requête irrecevable. La décision est définitive.

En août 2012, le requérant fut déclaré coupable d'avoir tué 77 personnes et d'en avoir blessé 42 autres lors d'un rassemblement politique de jeunes et d'avoir commis un attentat à la voiture piégée à Oslo en juillet 2011. Il fut condamné à un internement de sûreté de 21 ans.

Devant les juridictions nationales, le requérant s'éleva contre ses conditions de détention, en particulier le fait qu'il était tenu à l'écart des autres détenus. En fin de compte, la cour d'appel jugea qu'il n'y avait pas eu violation de ses droits découlant de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) et de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans sa décision de ce jour, la Cour de Strasbourg constate que l'examen de la requête ne révèle pas de violation de la Convention et déclare la requête irrecevable pour défaut manifeste de fondement.

La décision n'existe qu'en anglais.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Patrick Lannin (tel: + 33 3 90 21 44 18)

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel: + 33 3 90 21 55 30)

Somi Nikol (tel: + 33 3 90 21 64 25)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.